

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 NOV 2016

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du maire Alain Marzin.

ORDRE DU JOUR

- 1- **C.C.K.B:** Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes:
En 2015, la CCKB a fait l'objet d'un contrôle par la chambre régionale des comptes, sur les exercices 2011 et suivants . Les observations et réponses ont été consignées dans un rapport à présenter aux conseils municipaux des communes membres.

Le maire a donné lecture de l'extrait du rapport.

Le conseil municipal prend acte.

- 2 **C.C.K.B:** Rapport d'activités 2015 :

Le maire a donné lecture du résumé qui comporte:

- la présentation générale
- les résultats de la gestion 2015
le personnel
- les cotisations et les subventions

Le rapport étant consultable en mairie.

Avis favorable du conseil municipal.

- 3 **Exécution des budgets 2016:**

L'exécution des budgets 2016 commune et assainissement a été présentée.

Celle-ci ,est conforme aux prévisions et annoncent des excédents intéressants pour financer les prochains gros programmes d'investissement.

- 4 **Construction des vestiaires de foot:**

Avenant lot électricité. Travaux complémentaires:(demandés par le contrôleur technique).

Alimentation pompe à chaleur et commande d'arrêt d'urgences
montant 504,91€ TTC.

Avis favorable du conseil municipal.

- 5 **Tarifs Communaux 2017:**

La commission des finances,après s'être réunie propose une augmentation des tarifs de l'ordre de 1% en moyenne avec un maintien des prix concernant:

L'assainissement, la cantine municipale, la garderie municipale, l'utilisation de la salle des sports, et les pesées au pont-bascule (particuliers et entreprises).

Les autres tarifs subiront une augmentation de 1%, excepté la participation forfaitaire aux frais de chauffage de la salle « Arc En Ciel » qui subira une hausse de 2% (38,10€ par niveau) au lieu de (37,35€) précédemment.

Avis Favorable du conseil municipal.

6 Voirie 2017: Adhésion au groupement de commandes .

Le groupement étant reconduit pour 2017. C'est la commune de Maël- Carhaix qui sera chargée du suivi administratif.

La mission de l'ADAC(agence départementale d'appui aux collectivités) est reconduite pour 2017.

Les travaux 2016 ont été réalisés au printemps dernier pour un montant de :
110.414,23€ TTC.

La commission voirie s'est réunie le 25 Octobre afin de préparer le programme 2017.
Avis favorable du conseil municipal.

7 Convention de lutte contre les nuisibles:

(entre la FGDON, Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor),d'une part et la commune d'autre part . On observe sur le plan d'eau et très certainement sur les cours d'eau un nombre important de ragondins. Les dégâts sur les rives du plan d'eau,sur les îles, et dans les « jardins » sont impressionnants.

La convention prévoit:notamment 2 campagnes de luttes collectives par an et un prêt de cages. Le coût est de 185,44€ HT

La CCKB, sera sollicitée du fait de sa compétence « environnement ».
Avis favorable du conseil municipal.

8 Convention « Chenil Services »:

La convention actuelle arrivant à expiration au 31 Déc 2016. Le renouvellement de ce contrat pour les mêmes prestations est proposé pour un montant de 0,68€ par habitant.

Avis favorable du conseil municipal.

9 Subvention exceptionnelle: ouragan MATTHEW.

Après consultation du conseil, la commune accordera une subvention de 50€ au « Secours Populaire Côtes d'Armor », afin de venir en aide aux victimes de l'ouragan en Haïti, le plus violent depuis 10 ans.

Avis favorable du conseil municipal.

10 Questions et informations diverses:

- Adhésion de la CCKB à Mégalis(plate forme de dématérialisation régionale) faisant suite à la demande de plusieurs communes.

- Extension du cabinet médical et infirmier:Fermeture programmée du 21 Nov au 25 Nov ,une solution a été proposée et acceptée, les consultations auront lieues à l'ancien dispensaire(route de Trébrivan).

- La taxe d'aménagement au taux de 1% est maintenue (applicable au moment d'un accord de construction).

- Cartes d'Identité: à partir du 1er Déc ,ne seront plus délivrées par la mairie. Il**
 - faudra prendre rendez vous, soit à la mairie de Rostrenen,soit à Carhaix.**
- Il faut noter que c'est encore un service de proximité qui disparaît.**